



Lycée-Collège Buffon  
Service intendance

## **LETTER D'INFORMATION AUX FAMILLES**

## **Les aides financières aux élèves**

Des aides financières peuvent être accordées aux familles pour des dépenses liées à la restauration et à la scolarité. Ces aides diverses (Caisse de solidarité alimentée par des versements facultatifs des familles, Etat (Fonds social des lycées) et Région (Aide régionale aux lycéens), sont sollicitées par le biais d'un dossier unique à retirer auprès du service scolarité.

### La caisse de solidarité

La caisse de solidarité est financée par des versements spontanés et facultatifs des parents. Elle permet notamment d'aider financièrement les élèves en difficulté pour :

- L'accès à la demi-pension.
  - Les voyages scolaires, sorties éducatives.
  - Les fournitures scolaires (calculatrices, papeterie ...).

## BULLETIN DE VERSEMENT A LA CAISSE DE SOLIDARITE

NOM :

**PRENOM :**

**CLASSE :**

VERSEMENT DE.....€

- Espèces :
  - Chèque (A l'ordre de AGENT COMPTABLE LYCEE BUFFON) :